
PPMS Risques majeurs

(Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)

Guide à destination des IEN, des directeurs d'école,
et des équipes pédagogiques

Adaptation départementale du guide national et à la
circulaire ministérielle n° 20154-205 du 25-11-2015

Version 2017 – 1 du 28 juin 2017

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| <i>Fiche 1 - Textes de référence.....</i> | <i>3</i> |
| <i>Fiche 2 - Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur.....</i> | <i>4</i> |
| <i>Fiche 3 - Répartition des missions des personnels de l'école.....</i> | <i>5</i> |
| <i>Fiche 4 - Plans de masse et des bâtiments (Pour mémoire)</i> | |
| <i>Fiche 5 - Recommandations générales selon les types de risques concernant l'école</i> | |
| - Inondation..... | 6 |
| - Séisme..... | 6 |
| - Événements climatiques..... | 7 |
| - Rupture de barrage..... | 7 |
| - Transport de Matières Dangereuses (TMD) - Industriel..... | 8 |
| - Minier..... | 8 |
| <i>Fiche 6 - Annuaire de crise.....</i> | <i>9</i> |
| <i>Fiche 7 - Lots de crise et Mallette de première urgence.....</i> | <i>10</i> |
| <i>Fiche 8 - Fiche des effectifs des élèves et adultes présents.....</i> | <i>12</i> |
| <i>Fiche 9 - Fiche individuelle d'observation à remettre aux secours.....</i> | <i>13</i> |
| <i>Fiche 10- Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs)</i> | |
| - Consignes générales..... | 15 |
| - Consignes en fonction de situations spécifiques..... | 16 |
| <i>Fiche 11 - Information préventive des populations sur les risques majeurs</i> | |
| - Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)..... | 20 |
| - Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)..... | 20 |
| <i>Fiche 12 - Prise en compte de la dimension éducative.....</i> | <i>21</i> |
| <i>Fiches 13.1 à 13.X – Conduite à tenir selon l'évènement majeur (Pour mémoire)</i> | |

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Textes généraux :

- **Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015** relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (BOEN du 26 novembre 2015). (NOR [MENE1528696C](#))

Nota : Au moins un exercice d'alerte PPMS Risques majeurs doit être réalisé chaque année scolaire. Le compte-rendu de l'exercice doit être réalisé à partir du document électronique « Fiche d'évaluation d'un exercice PPMS » en ligne sur le site DSDEN 23/PPMS. L'envoi est à réaliser par voie électronique à votre IEN de circonscription.

Pour vous aider :

- Le référent sûreté départemental placé auprès de l'IA-Dasen est chargé d'assister les directeurs d'école pour l'étude de sûreté de leur école face aux risques majeurs et la réalisation du PPMS qui en découle.
- Les outils en ligne :
 - diagnostic de sécurité :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/55/8/guide_diagnostic_securite_119558.pdf
 - des risques à l'affiche :
<http://www.risques-affiches.info/>
- Les correspondants sécurité-école de la police ou de la gendarmerie pour faire le lien avec le directeur.
- Les services de secours locaux.

Sites internet principaux :

- **Site de la préfecture de la Creuse** - Prévention des risques majeurs - <http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Les-risques-majeurs/Le-Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-D.D.R.M.>
- Site des formateurs risques-majeurs - <http://www.iff-rme.fr/>
- Site du Gouvernement - Prévention des risques majeurs - <http://www.gouvernement.fr/risques>
- **Portail de la prévention des risques majeurs** - <http://www.prim.net>
- Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs - <http://eduscol.education.fr/cid96171/le-plan-particulier-demise-en-surete-ppms.html>
- Consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du MENESR - <http://www.education.gouv.fr/cid85267/-mise-a-jour-du-26-janvier-consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

Sites internet complémentaires :

- site AC Rouen - <http://rme.ac-rouen.fr/une.htm>
- site AC Versailles - <http://www.ac-versailles.fr/pid35679/prevention-des-risques-majeurs-p.p.m.s..html>
- site AC Aix – Marseille - https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_44563/fr/accueil
- **Site Chlorofil** - <http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/etablissements-denseignement-agricole/risques-et-menaces-majeurs.html>

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Existence d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM ou PCS) : OUI NON (rayer la mention inutile)

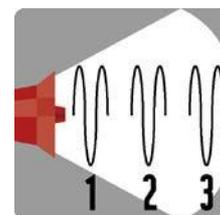
Alerte lancée par la commune (existence des moyens à vérifier)

Signal émis par des sirènes : OUI NON (rayer la mention inutile)

3 cycles d'alerte (son montant et descendant) Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes.

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

La fin d'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.



Mettez-vous en sécurité.

Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



| | | |
|--------------------------------|------------|----------|
| FRÉQUENCE France Bleu : | Aubusson : | 92,4 Mhz |
| | Auzances : | 94,5 Mhz |
| | Guéret : | 94,3 Mhz |

(Ne conserver que la fréquence qui vous concerne)



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Nota : la fiche 11 doit venir compléter cette information donnée aux familles.

RÉPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

ÉCOLES

FRÉQUENCE France Bleu :

| | | |
|----------|---|----------|
| Aubusson | : | 92,4 Mhz |
| Auzances | : | 94,5 Mhz |
| Guéret | : | 94,3 Mhz |

(Ne conserver que la fréquence qui vous concerne)

| DIRECTEUR(TRICE) | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Active le PPMS • S'assure de la mise en place des différents postes • Établit une liaison avec les autorités et transmet aux personnels les directives des autorités | <p>Nom Directeur (trice) :</p> <p>Suppléant :</p> <p><i>Numéro(s) de téléphone sur lequel ces personnes peuvent être appelées par les autorités et les secours :</i></p> <p>Tél. fixe : <i>(si possible différent du numéro du standard)</i></p> <p>Mobile (éventuellement) :</p> |
| PERSONNES RESSOURCES (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...) | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Veille au bon déroulement des opérations de regroupement | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle l'accès de l'établissement | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Coupe les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...) | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • S'assure que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gère les communications téléphoniques (secours, familles...) | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Assure l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents) | <p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p> |

Nota : les numéros de téléphones portables des personnes ressources, sur volontariat,

seront utilement renseignés dans ce tableau (liaisons internes lors d'une crise majeure).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LES TYPES DE RISQUES PRÉSENTS EN CREUSE

Dans tous les cas respectez les consignes diffusées par France Bleu Creuse.

Risques naturels et technologiques de la Creuse - ne conserver que les risques identifiés pour votre commune dans le DDRM de la préfecture disponible en suivant le lien [http://www.creuse.gouv.fr/content/download/3708/26175/file/DDRM tableau de risques par commune.pdf](http://www.creuse.gouv.fr/content/download/3708/26175/file/DDRM_tableau_de_risques_par_commune.pdf)

INONDATION

- **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, points hauts...);
 - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- **Dans tous les cas :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
 - ne prenez pas l'ascenseur ;
 - fermez portes, fenêtres, aérations ;
 - mettez en hauteur le matériel fragile.

SÉISME

- **Pendant les secousses, restez où vous êtes :**
 - **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
 - **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.
- **Après les secousses :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
 - ne prenez pas les ascenseurs ;
 - évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
 - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

VENT VIOLENT - TEMPÊTE

- **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive souhaitable.
- **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez des bâtiments en dur ;
 - éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
 - fermez portes et volets ;
 - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
 - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
 - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,) ;
 - limitez les déplacements.

ORAGE - GRÊLE

- **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive souhaitable.
- **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez des bâtiments en dur ;
 - fermez portes et fenêtres ;
 - évitez d'utiliser les téléphones et appareils électriques ;
 - limitez les déplacements.

NEIGE - VERGLAS

- **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive souhaitable.
- **Si les délais sont insuffisants :**
 - restez dans des bâtiments chauffés ;
 - attendez les secours.

RUPTURE DE BARRAGE

- **L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »
 - rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
 - à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.
- **Si les délais sont suffisants**
Rejoindre les locaux les plus résistants et attendre les secours.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) - INDUSTRIEL

- **Nuage toxique :**
 - regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
 - fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations) ;
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
 - évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
 - en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.
- **Explosion :**
 - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
- **Explosion suivie d'un nuage toxique :**
 - regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
- **Dans tous les cas :**

Évacuation possible effectuée par les autorités.

MINIER

- **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive souhaitable.
- **Si les délais sont insuffisants :**
 - à l'intérieur : couper gaz et électricité. Éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous du mobilier solide. En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement ;
 - à l'extérieur : fuyez latéralement. Éloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide ;
 - attendez les secours.

ANNUAIRE DE CRISE

ÉCOLE :

Ligne téléphonique directe :

Adresse :

Accès des secours (si différent de l'adresse) :

Causes possibles de suraccident¹ :

| SERVICES | CONTACTS | N° DE TÉLÉPHONE |
|---|------------------------------------|----------------------------------|
| Éducation nationale | | |
| Rectorat | Alerte académique | 05 87 50 46 46 |
| | Standard | 05 55 11 40 40 |
| DSDEN Creuse | Alerte DSDEN | 05 87 86 61 21 |
| | Standard | 05 87 86 61 23 |
| IEN (1 ^{er} degré) | Secrétariat des circonscriptions | |
| | - Guéret I et II-ASH - Aubusson | 05 87 86 61 34 05 87 86 61 51 |
| Préfecture | | |
| | Accueil | 08 10 01 23 23 |
| Mairie | | |
| | Accueil | à renseigner |
| | Service Éducation | à renseigner |
| | Service environnement | à renseigner |
| Secours (n° prioritaire en cas de besoins multiples) | | 112 |
| Pompiers (assistance à personnes) | | 18 |
| SAMU (santé) | | 15 |
| Police - gendarmerie (attentat intrusion) | | 17 |

¹ Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

LOTS DE CRISE ET MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE

Nota : à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.

Lot documents de crise :

- PPMS de l'école (version complète) ;
- lot de tableaux d'effectifs vierge (Fiche 8) ;
- lot de fiches individuelles d'observation (Fiche 9) ;
- lot de fiches conduites à tenir en première urgence (Fiche 10) ;
- projet(s) d'accueil individualisé et traitement associé ;
- plan(s) indiquant l'ensemble des lieux de mise en sûreté / confinement de l'école (Fiche 4).

Lot matériel d'organisation de crise :

- brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu Creuse radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons ...

(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)

Mallette de première urgence :

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du protocole des soins et des urgences.

- savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture iso thermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;

- bandes de gaze de 5 cm, 7 cm et 10 cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkiewalkies ;
- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».

(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)

NB :

- les équipements proposés pour le « lot matériel d'organisation de crise » et la « mallette de première urgence » sont donnés à titre indicatif, l'utilité et la mise en place est à convenir avec le maire de la commune ;
- choisir des petits conditionnements ;
- les quantités de produits varient en fonction aussi du nombre d'élèves prévu par lieu de confinement
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés en fonction de la date de péremption la plus proche d'un élément ;
- les piles sont à conserver hors radio et lampe de poche ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION (à remettre aux secours)

À dupliquer en recto – verso, à tamponner à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.

| NOM DE L'ÉCOLE | TAMPON |
|----------------|--------|
| | |

| NOM | PRÉNOM | ÂGE | SEXE (M/F) |
|-----|--------|-----|------------|
| | | | |

Maladies connues (ex : asthme) :

Projet d'accueil individualisé (PAI) : NON OUI (joindre le traitement)

Cochez ce que vous avez observé

| | |
|----------------------------------|--|
| • Répond | |
| • Ne répond pas | |
| • Réagit au pincement | |
| • Ne réagit pas au pincement | |
| • Difficultés à parler | |
| • Difficultés à respirer | |
| • Respiration rapide | |
| • Plaies | |
| • Membre déformé | |
| • Mal au ventre | |
| • Envie de vomir | |
| • Vomissements | |
| • Tête qui tourne | |
| • Sueurs | |
| • Pâleur | |
| • Agitation | |
| • Angoisse | |
| • Pleurs | |
| • Tremblements | |
| • Autre (préciser) | |
| DURÉE DES SIGNES OBSERVÉS | |

Fiche établie par :

Nom : Fonction :

Jour : Heure :

Notez ce que vous avez fait :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

Nota : à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté / confinement :

- utiliser la trousse de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence (PAI) pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (Fiche 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »
- remplir une fiche individuelle d'observation (Fiche 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

URGENCES VITALES

arrêt cardiaque
perte de connaissance
hémorragie externe
écrasement de membres
effet de blast
traumatisme du rachis

URGENCES RELATIVES (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

malaise (aggravation de maladies - difficultés respiratoires - maux de ventre)
brûlure
plaie
crise convulsive (épilepsie)
fracture / luxations

NON URGENT (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

stress

panique

agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir – panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer.

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t'il mangé pour la dernière fois ?
- a-t'il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempesive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- le surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple.

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GÉNÉRALISÉE)

Signes :

- perte brutale de connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue).

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaie, hémorragie, fracture, traumatisme divers...) : **Faire appel aux services de secours.**

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler si possible l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (lésion non cicatrisée, maladie de la peau).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours si c'est possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical.

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école.

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Nota : à communiquer aux représentants des parents d'élèves.

[Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement](#) font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le DICRIM (ou PCS Plan communal de sauvegarde) est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le DICRIM est librement accessible à toute personne en mairie.

Info : [Prim.net](#) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs qui traite toutes les communes. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles

générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NÉCESSAIRE ET OBLIGATOIRE²

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE ÉDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

² Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

UNE ÉDUCATION INTÉGRÉE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de

l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.